

## SÉANCE SPÉCIALE DU 3 DÉCEMBRE 2007

Lundi le 3 décembre 2007  
À compter de 21 h  
Salle des délibérations du Conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

---

Les membres du Conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Louis Lauzon	Blanchard
Marie-Noëlle Closson Duquette	Chapleau
Denise Perreault Théberge	De Sève
Anne Lauzon	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Vincent Arseneau	Marie-Thérèse
Marie-Andrée Petelle	Morris
Patrick Morin	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance spéciale du conseil :

Marie Josée Tétreault	Ass.-greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général-adjoint aux opérations

---

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du Conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du Conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2007-708

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

### Présentation du budget 2008

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente le troisième budget de notre administration. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous présenter un budget équilibré au montant global de 39 729 000 \$.

### CONTEXTE BUDGÉTAIRE

L'ensemble du processus budgétaire fut guidé par les objectifs que notre conseil s'est fixé pour la réalisation de notre mandat soit :

- Maintenir une offre de services municipaux de qualité au meilleur coût possible;
- Respecter la capacité de payer des contribuables en limitant la croissance du compte de taxes foncières moyen;
- Poursuivre nos efforts sur le développement durable en protégeant et mettant en valeur l'environnement;
- Assurer l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales, afin qu'elles continuent d'appuyer le développement économique et urbain;
- Améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens tout en conservant et améliorant l'offre de services locale, intermunicipale et régionale;
- Consolider le rôle de Sainte-Thérèse comme partenaire actif du développement au sein de la région métropolitaine.

## LES FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2007

L'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation triennal : 2008-2009-2010. Le nouveau rôle affiche une augmentation de valeur foncière de près de 418 817 400 \$.

La hausse globale des valeurs du nouveau rôle d'évaluation triennal est de 30 %. Évidemment, cette augmentation varie selon le type d'habitation et les quartiers. Plus précisément de :

- 31,39 % - Résiduelle (regroupant immeubles résidentiels et condos);
- 32 % - Immeubles six logements et plus;
- 23,17 % - Immeubles non résidentiels;
- 7,24 % - Immeubles industriels
- 51 % - Terrains vagues desservis

Comme le rôle d'évaluation a augmenté en moyenne de 30 % et de façon très significative allant d'un écart de 5 % à près de 55 % dans certains cas, le conseil municipal a dû apporter de nombreux changements aux taux de base pour les cinq catégories de taxation pour ne pas pénaliser l'ensemble des citoyens térésiens.

Afin d'équilibrer le budget et de contrer la hausse importante du rôle d'évaluation, nous vous annonçons une baisse du taux de la taxe foncière générale pour toutes les catégories de taxation. En conséquence, cet ajustement de taux s'établit donc pour la catégorie d'immeubles résidentiels et condos à 0,615 \$ du 100 \$ d'évaluation soit une diminution de 0,195 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette diminution permettra de compenser pour l'augmentation de la valeur moyenne des immeubles.

Puisque le taux diffère pour chacune des catégories d'immeubles, je vous réfère au tableau dans lequel vous pourrez retrouver le nouveau taux de taxation de ces dernières.

Taux de la taxe foncière par catégorie d'immeubles (du \$ 100 d'évaluation) SANS ÉTALLEMENT DE LA VARIATION DU RÔLE	2008		Croissance	2007	
	Taxes spéciales dette	Total		Total équivalent incluant spéciales	
Taxe foncière - taux de base	0,615 \$	0,190 \$	0,805 \$	-0,9%	0,812
Taxe foncière - imm. six logements et plus	0,695 \$	0,210 \$	0,905 \$	1,3%	0,893
Taxe foncière - imm. non résidentiels	1,995 \$	0,610 \$	2,605 \$	14,6%	2,274
Taxe foncière - immeubles industriels	2,390 \$	0,730 \$	3,120 \$	14,6%	2,723
Taxe foncière - terrains vagues desservis	1,210 \$	0,370 \$	1,580 \$	24,6%	1,268

Afin de mieux comprendre l'impact de la diminution du taux de taxation versus l'augmentation de la valeur au rôle d'évaluation disons que pour un propriétaire d'un immeuble résidentiel unifamilial et condos dont son augmentation au rôle se situe dans la moyenne verra son compte de taxe diminuer de près de 1 %.

Par contre, les propriétaires dont l'évaluation présente une hausse supérieure à 30 % de leur valeur foncière subiront une hausse de taxes pouvant aller jusqu'à près de 20 % tandis que ceux dont l'évaluation est inférieure à 30 % profiteront d'une baisse de leur compte de taxes.

## TAUX VARIÉS ET RÔLE NON ÉTALÉ

Vu l'importante variation sur le territoire de la ville, entre les cinq (5) catégories d'immeubles, nous avons décidé d'introduire l'application d'un taux varié au taux de la taxe spéciale dette. Cette variation permettra d'équilibrer la répartition de la taxe foncière générale, nous permettant ainsi, de rétablir le déséquilibre causé par les écarts et disparités notées entre les différentes catégories de propriétés municipales.

Compte tenu de l'application du taux varié, les immeubles non résidentiels et les immeubles industriels connaîtront une hausse moyenne de 14,6 % et quand à eux les terrains vagues desservis de 24,6 %.

Bien que le budget triennal 2005-2006-2007 tenait compte d'un rôle étalé, le nouveau budget 2008 tiendra compte d'un rôle non étalé.

La variation absolue de 3 359 000 \$ d'augmentation des dépenses s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 635 656 \$ sur les dépenses des organismes externes du budget 2007 à 2008. Cette croissance est attribuable, entre autres, aux nouveaux développements de l'offre de transport en commun;

	2007	2008	Variance		Portion du 8.7%
Communauté Métropolitaine de Montréal	203 200 \$	230 000 \$	26 800 \$	13,2%	4,2%
Régie intermunicipale de police	4 477 700 \$	4 527 000 \$	49 300 \$	1,1%	7,8%
C.I.T.	570 900 \$	838 300 \$	267 400 \$ <sup>1</sup>	46,8%	42,1%
A.M.T.	120 500 \$	141 000 \$	20 500 \$	17,0%	3,2%
A.M.T. Train	436 900 \$	422 000 \$	(14 900) \$	-3,4%	-2,3%
C.I.T. Transport adapté	31 200 \$	42 300 \$	11 100 \$	35,6%	1,7%
Régie intermunicipale d'assainissement	1 085 300 \$	1 351 700 \$	266 400 \$ <sup>2</sup>	24,5%	41,9%
Office municipale d'habitation	177 700 \$	179 500 \$	1 800 \$	1,0%	0,3%
M.R.C.	40 000 \$	40 000 \$	- \$	0,0%	0,0%
Corporation locale de développement (CLI)	115 700 \$	117 956 \$	2 256 \$	1,9%	0,4%
Régie du Domaine Vert	20 000 \$	25 000 \$	5 000 \$	25,0%	0,8%
<b>Total</b>	<b>7 279 100 \$</b>	<b>7 914 756 \$</b>	<b>635 656 \$</b>	<b>8,7%</b>	

<sup>1</sup> C.I.T.L. incluant contribution au déficit des équipements métropolitains (60,000\$).

<sup>2</sup> RIAETB une ristourne de 148 000 \$ est prévue au budget 2008.

- 10 % à la hausse des prix des biens et services;
- 1,2 M \$ d'augmentation du service de la dette, cette augmentation s'explique entre autres par la réalisation des travaux à l'usine de filtration, la poursuite de nos travaux d'infrastructures, l'agrandissement de nos ateliers municipaux et autres ;
- Près de 600 000 \$ d'augmentation pour tout ce qui concerne l'octroi de contrats pour la collecte et la disposition de nos matières résiduelles. Les coûts reliés au nouveau service de la collecte mécanisée des ordures;
- 350 000 \$ pour l'indexation de la rémunération de l'ensemble des employés;
- Près de 300 000 \$ en dotation pour l'affectation de nouveaux postes : Parmi les nouveaux services offerts aux citoyennes et aux citoyens, mentionnons l'embauche de nouveaux postes : commis administratif à la cour municipale, directeur des communications, préposé au soutien informatique, manœuvres aux travaux publics et coordonnateur (poste partagé : loisirs et culture). Dans les ajouts et améliorations de services à la croissance urbaine (nouveau : embauche d'un travailleur de rue);

## SERVICE DE LA DETTE EN 2008

Le service de la dette connaîtra une variation à la hausse. Conscient de l'augmentation de la demande de services municipaux qui découle de la croissance urbaine, le budget 2008 compose avec cette notion. Le développement démographique et économique se traduit par une augmentation de la demande de services dans plusieurs catégories. Certains services offerts à la population se verront ajustés ou bonifiés, notamment ceux de la sécurité publique, de l'entretien et du déneigement des rues, de la gestion des déchets, du traitement des eaux usées, de l'augmentation des débits réservés d'eau potable et de l'amélioration des procédés et technologies. L'offre de loisirs sera adaptée de même que ceux de la culture et de la bibliothèque.

## EN BREF 2008

Pour les propriétaires d'unifamiliales et condos dont la hausse d'évaluation est égale à 30 % devrait recevoir un compte de taxes dont le montant est sensiblement le même qu'en 2007. Pour les propriétaires dont la hausse d'évaluation est inférieure à 30 % le compte de taxes sera inférieur à celui de 2007.

Pour toutes les évaluations dont la hausse est supérieure à 30 %, les contribuables recevront un compte de taxes dont le montant sera supérieur à 2007.

Pour les immeubles six logements et plus, l'augmentation moyenne sera de 1,3 %, excluant les tarifs.

Suite à l'application des taux variés pour les taxes foncières générales et spéciales, les immeubles non résidentiels et industriels connaîtront une hausse moyenne de 14,6 % et les terrains vagues desservis de 24,6 % et ce, excluant les tarifs.

Tous les tarifs ont été ajustés selon les coûts réels.

En résumé, le présent budget représente une croissance de 9,24 % par rapport à celui dans l'an passé. Cette hausse est attribuable à l'amélioration des services au citoyen et du développement du capital humain de notre fonction publique municipale, au développement économique en effervescence : nouvelles constructions, rénovations et revitalisation et au maintien du budget des infrastructures de rues, de trottoirs, d'égouts et d'aqueduc.

Il est à noter que les tarifications sont ajustées en fonction des coûts réels.

- Augmentation de 10 \$/porte du tarif de la taxe d'eau;
- Augmentation de 25 \$/porte du tarif de la taxe d'ordure et d'environnement;
- Augmentation de 10 \$/porte du tarif d'assainissement :

## L'AVENIR

Le transfert d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence pour la gestion des infrastructures commence à prendre forme et nécessite de rencontrer des critères précis et des investissements en contrepartie. Ces transferts nous permettront de poursuivre nos actions visant à rajeunir nos infrastructures existantes et voir même de procéder à de nouveaux investissements. À titre d'information, vous trouverez en annexe l'état des dépenses en immobilisations (PTI) actuellement à l'étude pour les années 2008-2009-2010.

Ces projets totalisent plus de 35 136 000 \$ sur une période de 3 ans.

*Voir annexe I (PTI)*

Le programme des dépenses en immobilisations prévoit l'achat de machineries, de véhicules et d'équipement pour le service de la sécurité incendie, la réfection d'infrastructures de rues secondaires, (aqueduc, égout, fondation de rues et pavage, trottoirs et bordures, éclairage), de travaux d'infrastructures pour les rues en lien avec les nouveaux développements (Jacques Lavigne, Marcel-DelaSablonnière, Place Fabien Drapeau) et la revitalisation des rues des Pianos et Lesage), la préparation de plans et devis pour l'agrandissement de la bibliothèque, divers travaux de réfection, réparation et réaménagement sur notre patrimoine municipal (hôtel de ville, station de purification...), le complètement des travaux de la piste cyclable de la Route Verte, d'un terrain synthétique et d'un sentier de patinage au Parc Ducharme ainsi que l'aménagement, le réaménagement des parcs, des chalets et des jeux et l'accès à nos espaces verts.

L'orientation par le Gouvernement du Québec sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) visant la réduction, le recyclage, la valorisation et l'élimination de nos déchets nous amènera à investir davantage pour une meilleure disposition de nos déchets. La politique québécoise de la gestion des matières résiduelles a fixé à 60 % l'objectif de récupération des déchets produits par les citoyens d'ici 2008. Bien que les efforts déployés collectivement soient louables, le taux de récupération de Sainte-Thérèse se situait à 26 % en septembre dernier. La Ville veut encourager l'ensemble de ses citoyens à réduire le poids de leur sac vert, en remaniant la collecte traditionnelle des ordures, en poursuivant la collecte des matières recyclables et en formant ses citoyens sur le compostage à domicile.

## DEVELOPPEMENT ET FISCALITÉ

La Ville de Sainte-Thérèse doit continuer d'assurer le développement de sa fiscalité et avant tout par la croissance de ses revenus autonomes. Des permis d'une valeur de 36 500 000 \$ ont été émis jusqu'à maintenant. Les projets de développement continueront à se déployer tant sur le boulevard René-A.-Robert : la deuxième phase en cours et la troisième phase à venir du «Havre du Ruisseau», les «Mansardes de Sainte-Thérèse», sur la Place Fabien-Drapeau, au pourtour de la gare «Le Sage au Piano - phase I».

Nommons ici donc les quatre (4) principaux projets qui ont été réalisés ou en voie de réalisation :

- Mansardes Sainte-Thérèse - Construction Voyer Tremblay- 2,7M \$  
Bâtiments (2) de 4 unités et de 14 unités sous forme de copropriété.

- Havre du ruisseau, phase II - Construction Cholette - 1,5 M \$  
Bâtiments de 14 unités et de 33 unités sous forme de copropriété.

- Le Sage au Piano -Phase I - 26 M \$, Phase II -10 M \$  
Bâtiment résidentiel à vocation mixte comprenant 157 logements locatifs pour personnes retraitées et 104 unités sous forme de copropriété avec un immeuble centenaire comme point central de services

- Résidences du Marché - Phase III - 4,8 M\$  
Complexe pour personnes retraitées autonomes de 198 logements dont la phase III comptera 28 logements additionnels et 21 unités pour personnes non-autonomes

Les nouveaux projets à proximité de la gare intermodale sont en intégration avec les services de transport et notre gare intermodale. Le développement du transport en commun, qui se poursuit, permet la valorisation et le développement d'un nouvel urbanisme qui se fonde sur la densification du pôle de transport. Notre Ville se démarque par le dynamisme de ce développement innovateur. Ce secteur de développement crée de nouvelles perspectives de croissance, encourage l'utilisation du transport en commun, consolide le tissu urbain et donne à notre municipalité un développement moderne, écologique, durable et efficace pour nos générations actuelles et futures.

Pour conclure, à Sainte-Thérèse, nos choix stratégiques sont basés pour le mieux-être du développement de notre collectivité. Nous continuerons d'agir en gestionnaires responsables et de maintenir une gestion financière rigoureuse. Nous comptons poursuivre dans cette voie, non seulement pour le bénéfice des contribuables actuels, mais aussi pour celui des générations futures.

En somme, sur tous les plans, notre administration continuera de travailler avec acharnement dans l'esprit du développement durable de notre collectivité térésienne en tenant compte à chaque fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

## REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier sincèrement tous mes collègues du Conseil municipal pour leur étroite collaboration dans l'élaboration de ce budget et pour faire que notre Ville connaisse un développement sain dans un cadre harmonieux.

Fidèles à la tradition des dernières années, toutes les décisions, encore une fois cette année, ont été prises dans le respect d'une saine fiscalité, sans camouflage, sans repousser les décisions aux années suivantes... sous le signe d'une gestion responsable.

Je tiens de plus à souligner l'importance, le dévouement et la collaboration inestimable de toute l'équipe de la fonction publique térésienne. Ils savent faire preuve de solidarité et dédient leurs efforts et leurs énergies au quotidien pour rendre à terme l'ensemble des projets et surtout d'offrir le meilleur service, et ce, dans un souci constant de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.



Je veux aussi saluer, au nom de tout le Conseil municipal, la directrice générale, madame Chantal Gauvreau, nouvellement en fonction depuis le 4 juin dernier et les tempes grises de notre directeur des finances, trésorier et responsable des TI, monsieur Jean-Pierre Gendron qui ont contribué avec brio, efficacité et professionnalisme au présent budget.

L'appréciation du Conseil municipal s'adresse aussi à chacun des directrices et directeurs de services qui, dans leur revue de programmes, ont fait preuve d'un grand sens de responsabilités en participant ensemble à la rationalisation des décisions.

À tout le personnel de la Ville, nous vous remercions sincèrement pour votre dynamisme et le partage au quotidien de notre vision sur le développement économique et durable de notre ville et de nous épauler inconditionnellement dans notre préoccupation majeure de la satisfaction des citoyennes et citoyens de Sainte-Thérèse et ce, dans le respect et la valorisation du capital humain.

Je vous souhaite à tous nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes et du Nouvel An. Du plaisir, de la joie, du bonheur et du repos avec votre famille et vos amis. Que chaque jour de 2008 apporte du bonheur dans votre vie et celle de vos proches.

Joyeux Noël & Bonne Année 2008 !

Le 3 décembre 2007  
LA MAIRESSE SYLVIE SURPRENANT



## ANNEXE I

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS  
ÉTAT DES DÉPENSES PAR PROJET

Description				
	2008	2009	2010	Total des trois années
Achat de machineries & véhicules	495 000 \$	360 000 \$	245 000 \$	1 100 000 \$
Achat Camion incendie - Pompe	465 000 \$			465 000 \$
Réaménagement de la caserne des pompiers	3 500 000 \$	1 500 000 \$		5 000 000 \$
Agrandissement de la bibliothèque	300 000 \$	4 000 000 \$		4 300 000 \$
Infrast. municipales nouveaux développements	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$
Infrastructures municipales rues J.-Lavigne, M. dela Sablonnière...	601 000 \$	80 000 \$		681 000 \$
Infrastructures municipales place Fabien-Drapeau	50 000 \$			50 000 \$
Infrastructures municipales rue des Pianos	10 000 \$			10 000 \$
Infrastructures municipales rues des Pianos et Lesage	230 000 \$	35 000 \$		265 000 \$
Modification aqueduc secteur Côte-Saint-Louis	100 000 \$			100 000 \$
Traverse de la voie ferrée Bélanger-Blanchard	15 000 \$	1 200 000 \$		1 215 000 \$
Réfection d'infrastructures - Aqueduc	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	1 800 000 \$
Réfection d'infrastructures - Égout Sanitaire	250 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	450 000 \$
Réfection d'infrastructures - Égout Pluvial	250 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	650 000 \$
Réfection d'infrastructures - Fondation de rues & Pavage	700 000 \$	700 000 \$	700 000 \$	2 100 000 \$
Réfection d'infrastructures - Trottoirs & Bordures	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$
Réfection d'infrastructures - Éclairage	100 000 \$			100 000 \$
Revitalisation du centre-ville	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	750 000 \$
Enfouissement des fils H.Q. et travaux connexes - rue Blainville		3 000 000 \$		3 000 000 \$
Enfouissement des fils H.Q. et travaux connexes - rue Turgeon		1 000 000 \$	2 300 000 \$	3 300 000 \$
Enfouissement des fils H.Q. et travaux connexes - boul. Desjardins		2 000 000 \$		2 000 000 \$
Stèles d'accueil		200 000 \$		200 000 \$
Réfection des Bâtiments municipaux	50 000 \$	50 000 \$		100 000 \$
Réparation et réaménagement Hôtel de Ville	900 000 \$	500 000 \$		1 400 000 \$
Réparation toiture Station de purification	250 000 \$			250 000 \$
Aménagement de l'ancienne salle haute-pression Station purification	300 000 \$			300 000 \$
Piste cyclable de la route verte	300 000 \$			300 000 \$
Terrain synthétique et sentier de patinage parc Ducharme	1 600 000 \$			1 600 000 \$
Escalier Jardin des Sources	50 000 \$			50 000 \$
Aménagement de nouveaux parcs	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Réaménagement des parcs, chalets et jeux	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>12 566 000 \$</b>	<b>16 975 000 \$</b>	<b>5 595 000 \$</b>	<b>35 136 000 \$</b>

**RÉSOLUTION 2007-709**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le budget des activités financières de l'année 2008 tel qu'établi par le Conseil municipal soit et est adopté au montant de dépenses de 39 729 000 \$ et au montant total de revenus de 39 729 000 \$.
- **QU'**en conformité avec les dispositions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville soit et est autorisé à produire au ministre des Affaires municipales et des Régions ledit budget 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption du budget 2008

## Présentation du programme triennal des immobilisations 2008-2009-2010

Madame la Mairesse présente au Conseil municipal et aux citoyens présents le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2008-2009-2010.

Trente (30) projets différents sont inscrits audit programme.

Les nouveaux totaux sont le suivants :

2008	:	12 566 000 \$
2009	:	16 975 000 \$
2010	:	<u>5 595 000 \$</u>
		35 136 000 \$

### RÉSOLUTION 2007-710

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2008-2009-2010 tel qu'établi par le Conseil municipal et prévoyant des dépenses de l'ordre de:

12 566 000 \$	pour l'année 2008
16 975 000 \$	pour l'année 2009
<u>5 595 000 \$</u>	pour l'année 2010
35 186 000 \$	

soit et est adopté par le Conseil municipal, le tout conformément aux documents complétés sur les formules officielles du ministère des Affaires municipales et des Régions.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption du  
programme  
triennal  
2008-2009-2010



Adoption du  
règlement  
numéro  
1184 N.S. -  
taux de  
taxation et  
compensations  
pour l'année  
2008

### 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

#### RÉSOLUTION 2007-711

Après lecture et présentation par la mairesse et l'ass.-greffier du texte réglementaire, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** le règlement numéro 1184 N.S. décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2008 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

### 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

### 5.- FINANCES

### 6.- RESSOURCES HUMAINES



Distribution du budget 2008 et du programme triennal des immobilisations 2008-2009-2010

## **7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **RÉSOLUTION 2007-712**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QU'**un résumé du budget de l'année 2008 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008-2009-2010 soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

## **9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

## **10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **11.- GESTION DU TERRITOIRE**

## 12.- AFFAIRES NOUVELLES

## 13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Milette : - Serait-il possible de changer les dates d'interdiction de stationnement dans les rues l'hiver pour les remettre du 15 novembre au 15 avril ?
- Le budget municipal couvre quelle période?

## 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### **RÉSOLUTION 2007-713**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 21h30.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance



---

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

---

Mme Marie Josée Tétreault  
Ass.-greffier de la Ville

**CERTIFICAT DU TRÉSORIER**

Ce 3 décembre 2007.

Je, soussigné, Jean-Pierre Gendron, trésorier, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2007-708 à 2007-713, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 3 décembre 2007.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

---

Trésorier